

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
-----  
**Département de la HAUTE-SAVOIE**  
**ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE**  
-----

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 14 DECEMBRE 2015**

Etaient présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, ROCH Claire, DEVOS René, GILLIER Claudette, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, COHADE Mercedes, CARRIER Laurent, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice.

Excusée : Madame POUTEIL-NOBLE Béatrice

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

\* \* \*

**Le Conseil municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a pris connaissance :

- des Déclarations d'Intention d'Aliéner sur lesquelles Monsieur le Maire s'est prononcé depuis la dernière séance du Conseil

- de la décision du Maire n° 2015-10 du 4 décembre 2015 relative au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société TECTA pour la création de plateaux surélevés sur la route de Saint-Pierre. Le montant du marché est de 3 429,00 € HT.

**Le Conseil municipal** a ensuite approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis :

**1°) Approuvé** la décision modificative n°2 sur le budget principal de l'exercice 2015, qui s'équilibre à **38 720 €** en recettes et dépenses de fonctionnement et à **44 901 €** en recettes et dépenses d'investissement.

**2°) Approuvé** la décision modificative n°1 sur le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement 2014, qui s'équilibre à **2 000 €** en recettes et dépenses d'exploitation et à **- 10 709 €** en recettes et dépenses d'investissement.

**3°) Autorisé** Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2016, dans la limite de 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2015.

**4°) Fixé** les tarifs des services communaux pour l'année 2016.

**5°) Décidé** de verser la somme de 215 € (deux cent quinze euros) à un agent communal suite à un bris de lunettes intervenu dans le cadre d'un accident de service.

**6°) Décidé** de confier à PLS ADIL 74 l'enregistrement des demandes de logement locatif social au nom et pour le compte de la commune d'Amancy et **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat à passer avec PLS ADIL 74 à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Fait à AMANCY le 16 décembre 2015

**Le Maire,**

**Patrick ROSNOBLET**